

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2015

Convocations : 10 septembre 2015

Affichage : 21 septembre 2015

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Fabrice ELOY, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN

Excusé :

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Eau potable

La délégation par affermage du service d'eau potable au profit de la société Véolia arrive à son terme au 31 décembre 2015.

Il est d'ores et déjà établi qu'Amiens Métropole, copropriétaire des installations reprendra à compter du 01/01/2016 la gestion de la production et l'entretien de captage. Nous disposerons sans frais de la quantité d'eau dont nous aurons besoin. Reste à trouver un délégataire pour la distribution, l'entretien des réseaux et la facturation. La durée de la délégation est fixée à 3 ans. Une consultation est nécessaire. Par souci d'économie, le cahier des charges et le règlement seront préparés en interne et validés par la société VERDI.

Travaux d'assainissement

La pose des réseaux se déroule dans d'excellentes conditions et les tranches inscrites au programme pour 2015 seront achevées en fin d'année. La construction de la station a débuté fin Août et devait être achevée en juillet 2016.

La Loi NOTRe

Après la fusion des conseils généraux, celles des régions, c'est au tour des intercommunalités de fusionner si leur population est inférieure à 15 000 habitants. La continuité territoriale devra être respectée.

Le déroulement des opérations est le suivant :

- Les com de com expriment un souhait
- Les services de la Préfecture valident ce souhait ou en proposent un autre
- Les com de com se prononcent sur le projet
- Les communes sont appelées à délibérer sur ce choix

Travaux à la salle

Le choix du Maître d'œuvre s'est porté sur le cabinet GÉRALD VILLETTE. Les horaires s'élèvent à 10 600 € TTC ce qui semble un peu élevé. Le maire rencontrera M. VILLETTE afin qu'il reconsidère ses tarifs.

Questions diverses

Les excès de vitesse sont toujours aussi nombreux. Plusieurs aménagements sont prévus.